



**DIRECTION
DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Dossier suivi par :

Patrick BEL

Tél : 05 34 33 48 12

Fax : 05 34 33 48 20

Réf. à rappeler :

DADRE / PB / / enw.1603284

Toulouse le 19 mars 2014

Monsieur Julien SAVARY

Vice-Président

Association "Deux pieds Deux Roues"

5, AVENUE FRANCOIS COLLIGNON

31200 TOULOUSE

Monsieur le Vice-président,

La communauté de Communes du Canton de Villemur-sur-Tarn a assuré, en 2007, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement cyclable cité en objet, entre Villemur sur Tarn et la Magdeleine sur Tarn.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne, propriétaire sur son territoire de l'emprise de l'ancienne voie ferrée (Montauban – Saint Sulpice sur Tarn) qui sert de support à cet itinéraire réservé aux modes doux de déplacements, a participé financièrement aux travaux de cet aménagement qui n'est pas inscrit à son schéma directeur des itinéraires cyclables.

Dans votre courrier du 26 février dernier, vous me faites part de la lettre que vous adressez à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Val d'Aïgo.

Ce courrier appelle de ma part les remarques suivantes :

- Les travaux d'entretien ou d'amélioration de l'aménagement cyclable existant sont de la compétence du maître d'ouvrage.

- D'autre part, si une collectivité assure la maîtrise d'ouvrage de la continuité de la voie verte sur le territoire de la Haute-Garonne, elle pourra bénéficier d'une aide financière du Conseil Général au titre des aménagements cyclables de loisirs, conformément au règlement départemental d'aides aux aménagements cyclables ; de la même façon, des itinéraires cyclables se connectant à cette voie verte, pourraient bénéficier d'aides financières identiques.

Je tiens à vous rappeler par ailleurs que la déviation routière de Buzet sur Tarn a été réalisée sur l'emprise de cette ancienne voie ferrée sur le territoire de cette commune et qu'il est également prévu que le tracé de la future déviation routière de Bessières se superpose avec celui de cette ancienne voie ferrée.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de ma considération distinguée.